
M.E.S., Numéro spécial, Kinshasa, 25 mai 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

ISSN (en ligne) : 2790-3109

ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 1^{er} juin 2022

Numéro spécial consacré au thème :

*Regards croisés sur les 20 ans d'existence et d'exercices de la
Chaire de Dynamique Sociale*

Kinshasa, 25 mai 2022

IV.

LA CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE :
SES SERVICES A LA SOCIETE CONGOLAISE

Chaire Dynamique Sociale dans l'organisation des grandes conférences académiques

par

François Lombe

*Chef de Travaux, Relations Internationales
Université de Kinshasa*

Introduction

La cérémonie du vingtième anniversaire de la Chaire Dynamique Sociale (CDS) est pour nous, une occasion à saisir pour traduire non pas seulement ce que ce Centre représente pour la communauté universitaire, en général, mais aussi pour nous-même, en tant que Chef de Travaux et doctorant au Département des Relations Internationales.

En effet, du lot de services dont nous avons été bénéficiaire de la part de la CDS jusqu'ici, nous avons choisi d'en citer trois qui sont restés mémorables dans notre esprit, à savoir : la publication d'un article qui a concouru à notre promotion au grade de Chef de Travaux dans sa revue scientifique *Mouvements et Enjeux Sociaux* ; la soutenance publique de notre mémoire qui nous a valu le diplôme d'études supérieures dans la salle de conférence de cette institution de recherche et la participation en tant qu'intervenant à une conférence organisée le 02 juillet 2018 au Cercle Elias de la Gombe par la CDS, avec l'appui de l'Ambassade de Belgique en RDC et la KULeuven sur le thème : *Les nouvelles formes de coopération internationale et l'implication de nouveaux acteurs : rôle des entreprises privées, de l'économie sociale, de la société civile, des universités et des autorités locales.*

Considérant l'importance de cette thématique et surtout l'écho provoqué par la conférence précitée, nous avons levé l'option de revenir sur la substance de notre communication qui a été axée sur *La coopération sud-coréenne de développement en RDC : secteurs, structures et stratégies* en vue de saluer le génie de la CDS en rapport avec le choix des thèmes d'actualité qui font réfléchir et avancer les débats des sciences sociales en général, et des relations internationales, en particulier. Ainsi grâce et par la CDS, le contenu de notre conférence d'alors va continuer d'atteindre au temps de monde afin que tous et chacun se fassent une idée suffisamment large sur un type de coopération qui profite réellement au développement des pays du Sud.

Les relations internationales sont mondialisées et les Nations Unies comme un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes, soutiennent les relations amicales et la coopération internationale entre les Etats. C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo

et la République de Corée ont établi leurs relations diplomatiques en 1963 et la coopération structurelle bilatérale fonctionne dans le cadre d'une Convention générale de coopération économique, commerciale, technique, culturelle et scientifique, signée en 1981.

Depuis lors, la République de Corée a apporté un nouveau partenariat, en faveur des efforts au développement de la République Démocratique du Congo aux côtés des acteurs traditionnels occidentaux du nord. Les actions de développement seront déployées sur le terrain par la KOICA, l'Agence coréenne de coopération internationale. Pour bien saisir cette coopération sud-coréenne de développement, notre exposé a subdivisé la matière en quatre axes essentiels : le contexte historique de la coopération, les secteurs prioritaires, les structures officielles de cette coopération et les stratégies pour l'efficacité ou le bon résultat.

1. Contexte historique

Notons d'abord qu'après la guerre sanglante de trois ans, déclenchée en 1950 avec la Corée du Nord, la République de Corée a pris l'option de développer son économie pour faire face aux dures épreuves socio-économiques.

La formidable croissance économique de la République de Corée a commencé avec l'adoption du premier Plan quinquennal de développement économique en 1962. De 1962 à 2007 et en dollars, le PIB coréen et le revenu national par habitant sont respectivement passés de 2,3 à 1.050 milliards et de 87 à environ 21.695.

En 2007, le volume des échanges commerciaux du pays a atteint les 728,3 milliards, le plaçant au 11^{ème} rang mondial et celui de 2008 s'est élevé à 857,8 milliards de dollars. Ainsi, dans le développement de l'environnement des affaires, la Corée apparaît comme le nouveau centre des affaires en Asie du Nord-est et un bailleur de fonds valable.

La Corée est rapidement passée d'un pays en développement à une économie émergente en Asie. Depuis 2010, elle a financé plus de 1 milliard USD par an dans le cadre de l'assistance étrangère et est devenue pays membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

2. Secteur prioritaires

La coopération proposée par la République de Corée prend en priorité sept secteurs : l'éducation, la santé, la gouvernance, l'agriculture et le développement rural, l'industrie, le changement climatique et les transversales telles que le genre.

Avec de nombreuses expériences de développement acquises dans le processus de progrès socio-économique rapide, la Corée partage son expérience nationale de développement pour contribuer à la promotion du développement des pays partenaires, et la répartition des dons se fait selon l'ordre suivant : en Asie-Pacifique 53.2%, en Afrique 26%, en Amérique latine et Caraïbes 10.8% et au Moyen-Orient et Asie centrale 10%.

A base de tous ces éléments, la République de Corée est placée parmi les partenaires importants pour la RDC. De commun accord, le gouvernement coréen a choisi la RDC comme un des partenaires prioritaires et la coopération sud-coréenne y fonctionne par l'Aide Publique au Développement, dont le but est de promouvoir le développement économique et le bien-être social. Cette coopération se divise en trois catégories : des subventions bilatérales, des prêts bilatéraux et des souscriptions financières et contributions par les organisations internationales.

3. Structures officielles de la coopération

La coopération sud-coréenne n'intervient pas en dehors du programme national qui a déjà fixé les axes et les priorités, par rapport aux objectifs répondant aux besoins réels de la population congolaise. Et en réalité, tout partenaire s'y conforme, d'autant plus que le Plan National Stratégique de Développement est une réponse aux Objectifs de Développement Durable bien définis par les Nations Unies face aux défis communs.

Le Plan National Stratégique de Développement, en sigle PNSD, détermine d'abord les piliers avant de fixer les axes stratégiques où doivent être orientées toutes les actions de la coopération. Dont les piliers sont :

- paix, sécurité, démocratie et gouvernance ;
- gestion macroéconomique et développement de l'activité économique ;
- infrastructures, environnement et cadre de vie ;
- capital humain, emploi et bien-être social.

Ces piliers balisent les Axes du PNSD correspondant à l'Objectif de Développement Durable repris ci-dessous :

- renforcer la gouvernance et consolider la paix, avec comme objectif ; promouvoir une société pacifique ;
- accélérer la diversification pour une croissance soutenue, avec comme objectif ; promouvoir une croissance économique soutenue, la promotion des investissements ;
- renforcer les infrastructures pour une compétitivité accrue, avec comme objectif ; garantir l'accès de tous à l'eau, à l'énergie, au transport ;
- renforcer le secteur social et promouvoir l'emploi et l'inclusion, avec comme objectif ; l'éducation, la santé, l'emploi et la formation de qualité ;

- assurer un développement équilibré et soutenable, avec comme objectif ; l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement rural et urbain voire l'aménagement du territoire.

S'inspirant du PNSD et de l'ODD, la coopération sud-coréenne de développement s'investit dans les domaines de l'Administration Publique dont la performance et transparence contribuent au développement à long terme, la santé publique pour les soins essentiels, l'eau potable et l'agriculture ainsi que le développement rural pour équilibrer l'offre et la demande surtout avec l'augmentation rapide de la population, en respectant les besoins pour le développement de la RDC, en soutenant les secteurs dont la Corée dispose d'une bonne expérience.

A titre illustratif ; l'exécution du projet « Développement Rural intégré à Tshwenge » en 2013 pour 9.1 millions USD, dans la commune de N'Sele. Projet de « lutte contre le paludisme » pour un montant de 2 millions USD en plusieurs phases, pour cinq zones de santé dans le Bandundu en 2010. Le projet de l'« Etablissement de Réseau de communication interinstitutionnel » pour un coût de 6.6 millions USD en trois phases, de 2007 à 2010. Projet de la construction du Musée National.

La KOICA organise aussi le programme de formation pour partager les expériences et les technologies accumulées, afin de renforcer les capacités de développement en RDC. Chaque année, la KOICA invite une cinquantaine des fonctionnaires congolais en Corée pour une formation. Elle octroie aussi des bourses d'études pour la maîtrise en faveur des jeunes congolais qui veulent étudier dans les universités coréennes.

En République de Corée, le Gouvernement par le biais de son Ministère des Affaires Etrangères et de Commerce, a créé en 1991, l'Agence coréenne de coopération internationale, KOICA en sigle (KOICA, Korea International Cooperation Agency) en tant qu'établissement gouvernemental, afin de maximiser l'efficacité de l'aide publique au développement gratuite de la Corée pour les pays en voie de développement, à travers la réalisation d'aides et de programmes de coopération technique.

La structure a comme mission ; contribuer à la réalisation du développement économique et social durable dans les pays en voie de développement afin de réduire la pauvreté et d'améliorer ainsi leur qualité de vie. Elle contribue également à la résolution des problèmes globaux du développement et de coopération internationale afin de s'harmoniser avec la communauté internationale.

L'Agence est représentée dans quinze pays africains ; Ethiopie, Nigeria, Ghana, Rwanda, Mozambique, Ouganda, Cameroun, RDC, Kenya, Egypte, Maroc, Sénégal, Tanzanie, Tunisie et Algérie. En RDC, elle a ouvert ses portes en 2009, à sa tête se trouve un Représentant Résident. Aujourd'hui, ce Représentant communément appelé Directeur Pays a un Adjoint, avec un personnel d'appoint composé des coréens stagiaires et des engagés locaux de nationalité congolaise.

Les structures d'interface en RDC sont essentiellement ; le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de la Coopération au Développement, qui orientent la KOICA vers les institutions intéressées par le programme d'aide au développement. Il faut dire que l'aide est orientée aussi bien dans le secteur public que privé.

4. Les stratégies pour l'efficacité ou le bon résultat

Dans ses stratégies de coopération avec la RDC, l'Agence coréenne améliore l'efficacité d'aide en offrant l'expérience sud-coréenne par la formation du personnel des organismes partenaires, pour le renforcement de capacité des acteurs du développement œuvrant au gouvernement, dans les institutions publiques, les ONG, les entreprises, les universités, etc.

L'Agence élargit sa coopération avec la RDC à travers les institutions multilatérales comme le PNUD et l'OMS, qui sont dotées d'une grande expérience et d'infrastructures opérationnelles sur place pour exécuter des projets, en établissant avec ces dernières une coopération à moyen et long terme. Avec la KOICA, la Coopération coréenne a appuyé des projets de lutte contre le paludisme, appui à la vaccination, l'encadrement des déplacés de guerre à l'Est de la RDC, en prenant en compte Word Vision, Saemaul Undong (ONG coréenne) et UNICEF.

En plus, l'Agence conclut des accords avec les pays donateurs, comme les Etats-Unis, pour préparer des projets conjoints de coopération en faveur de la RDC. Et, elle poursuit l'élaboration des projets de coopération avec les nouveaux donateurs très actifs, tout en posant les bases d'une coopération avec ses nouveaux partenaires de la RDC, comme la Chine.

Enfin, pour mieux s'y prendre, les experts coréens et congolais travaillent ensemble, et élaborent des plans stratégiques pour les secteurs importants, comme : Finance, Fiscalité, Investissement direct étranger, Ressources humaines et naturelles, Agriculture et Nouvelle technologie.

Conclusion

Ce texte paraît inopportun dans un numéro consacré exclusivement à une évaluation sans médiation des œuvres accomplies pendant vingt ans par l'équipe des chercheurs de la CDS. Mais à notre regard, un tel jugement nous semble mal à propos, car l'actualité de la thématique retenue par les organisateurs de la conférence déjà citée et l'intérêt qu'il y avait d'élargir le cercle des destinataires des enseignements professés, justifie parfaitement la présence de cette contribution aux côtés des autres.

En effet, la RDC, et c'est ce que la CDS enseigne à travers ses incessants projets de développement communautaire, ne peut jamais se développer exclusivement avec les moyens des partenaires sans associer les congolais eux-mêmes. Après la formation des hauts cadres à l'extérieur pour renforcer les capacités des ressources humaines, il faut toujours un plan de mise en œuvre de la manière pratique dans chaque secteur. N'ayant pas suffisamment des moyens financiers, la RDC doit rationnellement mettre à contribution ses matières premières en négociant d'un principe gagnant-gagnant avec les partenaires pour maîtriser le savoir technique, surtout au bénéfice des ressources humaines impliquées dans la coopération. C'est la bonne gouvernance qui doit garantir la gestion sûre de tous les moyens, tant financiers, matériels, humains que technologiques.